



KFKS/SCES

Koordinationsstelle Flusskrebse Schweiz
Service Coordination d'Écrevisse Suisse

Au nom de l'Office fédéral de l'environnement

www.kfks.ch | info@kfks.ch

Projets de construction dans les eaux à écrevisses

Foto: © Raphael Krieg

Parallèlement aux interventions d'ingénierie comme les travaux de renaturation et d'aménagements, les travaux d'entretien et de maintenance, comme les nettoyages des arrêts de gravier, peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur les populations d'écrevisses. Il faut respecter les points suivants afin que les interventions de construction mises en œuvre préservent le mieux possible la population d'écrevisses.

Démarche en cas de mesures de construction

Il faudrait effectuer une ou, de préférence, deux visites nocturnes à deux semaines d'intervalle pour découvrir une occurrence jusqu'à présent inconnue et/ou évaluer la taille de la population. Ceci permet de planifier des mesures de capture (personnel, matériel, éventuellement stockage intermédiaire).

Il faudrait capturer les écrevisses situées dans la zone du chantier avec des nasses et à la main pendant la nuit et ce, pendant plusieurs nuits, avant le début des travaux. Il faudrait installer les animaux au moins à 500 mètres en amont du chantier dans les grands cours d'eau. Des barrières temporaires peuvent empêcher une migration trop rapide dans la zone du chantier dans les petits cours d'eau. Il faut stocker les écrevisses temporairement à un endroit approprié ou les reloger dans des cours d'eau situés dans le même bassin versant s'il n'existe pas non plus d'habitat approprié en aval du lieu d'intervention dans le cours d'eau d'origine.

L'intervention devrait avoir lieu quand les animaux sont actifs et ainsi faciles à capturer. Il faut ainsi entreprendre les travaux entre juillet et octobre.



Foto: © Raphael Krieg

Les écrevisses invasives peuvent être déplacées dans de nouveaux cours d'eau avec le matériel d'excavation.

Conditions à respecter dans les cours d'eau abritant des écrevisses indigènes :

- Surveillance préalable entre juillet et octobre (deux surveillances de 45 minutes chacune, à deux semaines d'intervalle)
- Planifier des interventions et des mesures entre juillet et octobre
- Regrouper les écrevisses avant le début des travaux et les installer en aval ou en amont du lieu d'intervention
- Désinfecter les machines de construction et les outils avant l'intervention
- Ne pas utiliser de machines de construction dans le cours d'eau
- Éviter l'apport de sédiments fins
- Si possible, ne pas exécuter les travaux que par tronçons

Conditions à respecter dans les cours d'eau abritant des écrevisses invasives :

- Les déblais doivent être éliminés et/ou entreposés de telle manière à ce qu'aucune écrevisse ne puisse s'échapper dans les eaux ouvertes
- Bien nettoyer et désinfecter les machines de construction et les outils après l'intervention

Les écrevisses sortent souvent de leur cachette en grand nombre pendant le drainage. Il faut planifier le personnel intervenant et capturer et reloger les animaux en continu.

Destruction de l'habitat

Il faut éviter le plus possible que les machines de construction restent dans le cours d'eau ou détruisent inutilement les structures de la rive. Les rives existantes ne doivent pas être entièrement déboisées, car le manque d'ombre peut entraîner un réchauffement trop important des eaux en été.

Attention risque de transfert !

Les machines de construction et les outils peuvent déplacer des spores de la peste de l'écrevisse ou même des écrevisses s'ils ont été utilisés auparavant dans un cours d'eau abritant des écrevisses non indigènes. Un nettoyage et une désinfection en profondeur préalables sont ainsi absolument indispensables. Il faut également prendre en considération que des écrevisses invasives peuvent être déplacées dans de nouvelles zones lors du transport et/ou l'entreposage des matériaux d'excavation (gravier).

Le «Service Coordination d'Écrevisse Suisse» offre des conseils individuels pour les projets de construction.